

ne prévoit pas qu'il faudra déboursier une pareille somme, au cours des prochains quelques mois.

En sus des sommes déboursées pour l'achat de matériel, il sera nécessaire de faire des dépenses immédiates pour la formation et l'envoi d'un bon nombre de pilotes et autres aviateurs outre-mer. L'enrôlement se fait à cette heure; un bon nombre de pilotes et autres aviateurs sont déjà formés ou à terminer leur instruction et il ne se produira pas de délai quant à cette méthode efficace de collaboration avec la Grande-Bretagne. Il est essentiel que nous ayons des fonds suffisants pour faire face à toute situation d'urgence qui peut surgir quant aux besoins de ce service.

Un autre service qui ajoute sensiblement à ses frais, c'est la Royale gendarmerie à cheval du Canada. On a augmenté l'effectif de ce corps en rappelant 500 anciens membres au service et par l'enrôlement de constables spéciaux jusqu'à concurrence d'un total de 2,500 hommes. La paye et les allocations des gendarmes et les frais de transport afin de les conduire aux endroits où leurs services sont requis, constituent la majeure partie des nouvelles dépenses que la Royale gendarmerie à cheval est tenue de faire. Si l'on donne suite à toutes les recommandations qui ont été faites à l'égard des mesures de précaution, il se peut que cela représente en tout une somme d'environ 3 millions de dollars.

Les ministères des Travaux publics et des Transports entrevoient de nouvelles tâches à accomplir. Dans le cas du ministère des Travaux publics, il s'agira de construire des édifices pour certains services qui auront pris de l'expansion, surtout ceux de la Défense nationale, tandis que les nouveaux déboursés du ministère des Transports seront principalement occasionnés par l'amplification des facilités de transport océanique, et par l'aménagement de terrains d'atterrissage pour avions. Dans l'un comme dans l'autre cas, il est impossible de faire une estimation exacte des fonds qui seront nécessaires, mais il ne s'agira pas non plus de dépenser de fortes sommes à quelque endroit particulier. Il se peut que les déboursés ne dépassent pas la somme estimative de 3 millions.

D'autres ministères auront besoin d'aide financière pour l'établissement de nouveaux services ou l'expansion de services déjà existants mais, dans l'ensemble, nous espérons que ces nouvelles dépenses pourront être maintenues à un chiffre inférieur à un million de dollars.

Les divers départements de l'administration prévoient une nouvelle dépense possible d'environ 125 millions de dollars. Il ne s'ensuit pas nécessairement que le Gouvernement approuvera toutes ces propositions. Je dois

[L'hon. M. Ilsley.]

ajouter, en toute justice pour les intéressés, que les prévisions budgétaires soumises sont les plus modérées qu'il ait été possible d'établir, car, ainsi que je l'ai déjà signalé, on ne saurait prévoir les événements plusieurs mois à l'avance. En outre, bien que certains paiements doivent effectivement arriver à échéance au cours de la période indiquée, plusieurs des entreprises adjudgées n'auront pas encore été exécutées à la fin de janvier et nul paiement n'aura donc été effectué à leur égard. Pareillement, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, le fait de placer une commande pour des avions ne signifie pas que la livraison de ces derniers sera faite immédiatement. Pour toutes ces raisons, et compte tenu des crédits que le Parlement a déjà votés pour les services publics, ce bill a pour objet de rendre disponible une somme de cent millions de dollars, et le Gouvernement croit que ce montant permettra au Canada d'accomplir la tâche qui lui incombe jusqu'à ce que les exigences de notre effort national soient de nouveau soumises au Parlement.

L'hon. H. H. STEVENS (Kootenay-Est): Monsieur le président, la façon actuelle de procéder semble différer quelque peu de celle qui fut suivie lors de la session spéciale tenue la dernière fois qu'une crise de ce genre se produisit, mais j'imagine qu'il ne sera pas nécessaire de répéter plus tard, à un autre moment des délibérations, les remarques faites en ce moment. Je désirerais discuter brièvement et en des termes généraux, la situation dans laquelle le Parlement se trouve à l'heure actuelle. Par l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône, le Parlement a clairement exprimé son attitude et a exposé la conduite qu'il se propose de tenir. C'en est une de coopération efficace avec la Grande-Bretagne et la France dans la poursuite de la guerre. Naturellement, la forme exacte et les détails de cette coopération ne peuvent être dévoilés en entier. Nous le reconnaissons amplement. Comme mon leader (M. Manion) l'a dit au cours de ses observations l'autre jour, nous désirons à l'heure actuelle coopérer sincèrement avec le ministère dans l'accomplissement de ses graves et onéreux devoirs.

Ce n'est pas le temps de critiques captieuses ou de dissertations hypothétiques sur les méthodes ou les théories à adopter ou sur les divers modes de gouvernement. En d'autres termes, nous devrions oublier autant que possible, les différends du passé, nous unir sérieusement et coopérer afin de faire face aux conditions tragiques en présence desquelles nous nous trouvons. Je veux donc assurer de nouveau le Gouvernement, comme l'a déjà fait mon leader, qu'au moyen de coopération constructive nous tenons à aider le cabinet dans sa tâche excessivement difficile. Peut-être le comité se montrera-t-il indulgent à mon égard